



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation continue

Question écrite n° 65203

Texte de la question

M. Thierry Lazaro souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés de financement que connaît le dispositif des nouvelles formations d'ingénieurs (NFI) dans le cadre de la formation continue. Jusqu'en février 2001, toute entreprise engageant un salarié technicien supérieur dans une telle formation percevait une aide de l'Etat allant de 70 000 à 100 000 francs. Ce dispositif permettait aux petites entreprises et leurs salariés d'engager un processus de formation dont le coût dépasse souvent leur budget formation. Il permettait aussi au tissu des PME-PMI de développer l'accès aux postes à responsabilités pour ses salariés et d'assurer une promotion à l'interne. Depuis février 2001, l'aide financière en direction des entreprises a été supprimée. Une décision qui porte un coup d'arrêt au développement de ce dispositif. Au vu de tout l'intérêt qu'il représente pour les salariés des PME-PMI et des petites entreprises, il lui demande de rétablir celle-ci.

Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité a mis en place depuis plusieurs années deux dispositifs destinés au développement de l'accès aux professions d'ingénieurs et cadres supérieurs par la voie de la formation professionnelle continue. Ces programmes ont indéniablement joué un rôle positif, notamment s'agissant de la promotion de techniciens supérieurs. L'année 2001 doit être mise à profit pour faire évoluer ces programmes en favorisant l'accès à la formation par un soutien direct à la demande. Les différents ministères concernés, essentiellement l'éducation nationale, l'agriculture et l'industrie ont été informés de cette orientation dès l'adoption de la loi de finances pour 2001. Des solutions transitoires ont été recherchées avec ces derniers afin d'assurer la continuité des actions engagées. Un nouveau programme caractérisé par un accès individuel à une offre de formation labellisée est en préparation. Son principe reposera sur une aide personnalisée, faisant appel à des financements complémentaires, notamment de conseils régionaux et des Assedic pour les demandeurs d'emploi ainsi que d'organismes collecteurs paritaires agréés pour les salariés en activité. La mise en oeuvre du nouveau programme, prévue pour 2002, nécessite également l'appui financier des ministères précités. Cette approche par le soutien à la demande individuelle articulée autour d'un projet professionnel validé devrait permettre de développer l'accès au titre d'ingénieur par la voie de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65203

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 août 2001, page 4624

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6784